



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de la SAONE ET LOIRE
COMMUNE DE MOREY
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 7 MARS 2022

Nombre de membres :

- afférents au Conseil :	11
- en exercice :	09
- Présents :	08
- Pris part à la délibération :	09

L'an deux mil vingt-deux, le sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Abdoukader ATTEYE, maire de la commune.

Date de la Convocation : 03/03/2022

Date d'affichage : 03/03/2022

Secrétaire de séance :
Bernard BALMONT

Présents : M. Abdoukader ATTEYE, M. Bernard BALMONT, M. Frédéric BAUDIN M. Paul BERNARD, M. Quentin DROMARD, Mme Eliane GUILLOT, Jean-Jacques GUINOT, Mme Sylvie SEGAUD.

Excusés : Mme Nathalie LETANG donnant pouvoir à M. Abdoukader ATTEYE.

I / Désignation du Secrétaire de séance :

M. Bernard BALMONT

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 09 pour, 0 contre, 0 abstention

II / Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu du Conseil Municipal du 19 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 09 pour, 0 contre, 0 abstention

III / Convention avec « 30 millions d'amis » :

Le nombre de chats errants sur le territoire de la commune est évalué à 35 ; la participation de la commune de 1225 € pour l'année 2022 représente la participation aux frais de capture, transport, soins vétérinaires de stérilisation et d'identification ; le trappage des chats sera assuré par des bénévoles reconnus. La commune a obligation d'annoncer les dates de campagne de ces actions dans les médias locaux ou réseaux sociaux. Les bénévoles assurent la capture, la recherche des propriétaires éventuels, la prise en charge des animaux et le transport chez les vétérinaires agréés. La campagne de capture ira jusqu'en fin d'année.

La convention est approuvée à l'unanimité.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 09 pour, 0 contre, 0 abstention

IV / Comptes administratifs 2021

M. le Maire donne la parole à Mme Sourza, secrétaire de mairie, pour la présentation en détail des documents de synthèse remis à chaque conseiller ; les comptes sont justes et honnêtes et serviront de base pour améliorer la construction du budget 2022. Le détail des comptes est consultable en mairie. L'approbation des comptes administratifs est prévue au moment du vote du budget 2022, après étude par la commission « finances ».

V / Organisation du bureau de vote à l'occasion des élections présidentielles :

Les dimanches 10 et 24 avril 2022 :

Monsieur le Maire est le Président du bureau

Les conseillers municipaux tiendront les bureaux de vote suivant le tableau ci-dessous

8 h – 12h	12 h – 15 h	15 h – 18 h
Sylvie Segaud Frédéric Baudin Paul Bernard	Nathalie Létang Kader Atteyé Jean Jacques. Guinot	Eliane Guillot Bernard Balmont Quentin. Dromard

Si des électeurs souhaitent participer à la tenue de ces bureaux, ils seront les bienvenus.
Ils devront se faire connaître auprès de la mairie

VI / Questions et informations diverses :

- Le recensement est terminé, nous communiquerons les résultats dès qu'ils seront connus.
- La traditionnelle chasse aux œufs de Pâques sera organisée à Saint Bérain le lundi de Pâques 18 avril
- Le balisage du circuit de randonnée est achevé ; le plan du circuit devrait être distribué avec le prochain bulletin municipal prévu fin avril. Une randonnée collective pourrait annoncer la reprise des événements de convivialité. Certains poteaux de randonnée ont été mal positionnés ; l'employé municipal sera chargé de les remettre en place, en lien avec l'adjoint.
- Mme Perraudin, agent communal, fera valoir ses droits à la retraite en fin d'année ; sa fiche de poste devra être mise à jour pour une offre d'emploi adaptée au besoin.
- Mme Sourza effectue un travail remarquable de mise à jour des affaires de la commune qui nécessite encore des heures supplémentaires. Un bilan en milieu d'année permettra de réajuster si besoin le volume d'heures.
- Le clocher retrouvera très bientôt son « coq ».
- Le terrain de M. Peinado est toujours encombré : à quand le retrait du mobile home et de tous les déchets ?
- La limitation de vitesse est proposée dans les hameaux (panneaux 30, arrêté du Maire).
- L'entretien des chemins continue, voirie et bas-côtés.
- Le portail de la salle des fêtes sera installé dès que le gîte sera inoccupé.
- Les personnes souhaitant exprimer leur solidarité avec l'Ukraine sont invitées à contacter les structures situées dans les communes plus importantes (Le Creusot, Saint Léger sur Dheune...)

Séance levée à 22 h 15

Le prochain conseil municipal est prévu le lundi 11 avril à 19h